L'établissement c'est aussi :

- Une facilité d'accès : gare SNCF à 750m parking gratuit à proximité, bus
- Un service de restauration et d'hébergement
- Un atelier technique et un parc machines
- Des tunnels de maçonnerie
- Une exploitation pédagogique
- Des serres horticoles et maraîchères
- Un parc de 13 hectares
- Une démarche éco-responsable
- Un accompagnement des élèves à besoins particuliers
- Etc, ...

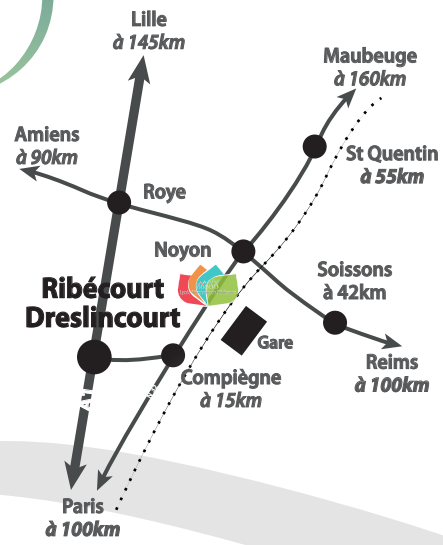

CONTACT, INFORMATIONS ET INSCRIPTION

03 44 75 77 20
lpa.ribecourt@educagri.fr
91 rue André Régnier
60170 Ribécourt Dreslincourt
www.lycee-horticole-ribecourt.fr

Dernière MAJ : Janv. 2024 - L.S - Ne pas jeter sur la voie publique

EPLEFPA de Ribécourt
Paysage et Horticulture

CAPa*

JARDINIER PAYSAGISTE

VOIE SCOLAIRE

DURÉE DE LA FORMATION
2 ans

CHANTIERS ÉCOLE

STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL
12 semaines de stage obligatoires et rémunérées

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Suivez-nous sur

CONDITIONS D'ACCÈS

- Sortir de 3ème
- Avoir saisi ses vœux d'orientation via le « portail Scolarité Services » (téléservice Affelnet) - notification d'affectation aux familles, début juillet

L'affectation tient compte de la décision d'orientation (conseil de classe de fin d'année).

Entrée possible en 2ème année de CAP sur examen de dossier :

- être issu de classe de 2nde générale ou professionnelle

VALIDATION DU DIPLÔME

En Contrôle en Cours de Formation sur les 2 années de formation suivi d'une épreuve terminale.

STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

- 12 semaines de stages obligatoires dans des entreprises paysagistes ou collectivités.
- Stage collectif : éducation à la santé et au Développement durable.

POURSUITE D'ÉTUDES

- BAC PRO Aménagements Paysagers
- BTS Aménagements Paysagers

MÉTIERS VISÉS - DÉBOUCHÉS

Ouvrier paysagiste, ouvrier espaces verts, Agent d'entretien des parcs et jardins, ...

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer toutes les opérations nécessaires à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts en mettant en œuvre les différentes techniques ou opérations indispensables aux travaux paysagers, dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Les travaux sont réalisés sous le contrôle de l'équipe enseignante.

RÉMUNÉRATION

Pour motiver et valoriser l'investissement des élèves, toutes les périodes de formation en milieu professionnel des lycéens feront l'objet d'une allocation attribuée par l'État :

- 50€ par semaine pour les lycéens inscrits en 1ère année de CAPA
- 75€ par semaine pour les lycéens inscrits en 2ème année de CAPA

CONTENU DE LA FORMATION :

Sur deux années - 28h par semaines

Des enseignements généraux :

- Expression française et communication • Sport • Anglais • Mathématiques, technologie de l'information • Gestes et postures • Education civique • Histoire, géographie, Education Socio Culturelle • Science Economique, sociale et de gestion •

Des enseignements professionnels :

- Travaux de création d'un aménagement paysager (reconnaissance de végétaux, pavage, dallage, plantations, …)
- Travaux d'entretien d'un aménagement paysager (entretien des surfaces enherbées, soins aux végétaux, taille…).
- Utilisation et entretien courant des matériels et engins, agroéquipement.
- Biologie, agronomie, protection des végétaux, écologie
- Entreprise et vie professionnelle.

Des enseignements complémentaires :

- Chantiers école permettant la réalisation concrète d'aménagements
- Aide à la réussite
- Accompagnement parsonnalisé

* CAPA JP : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE JARDINIER PAYSAGISTE